

Conseil Municipal

**LISTE DES
DELIBERATIONS**



Séance du vendredi 26 septembre 2025 à 18h30 – Hôtel de Ville

Conformément aux articles, L2121-10, L2121-12 du Code des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Madame Laurence FOUCAUT, Monsieur René FLINOIS, Monsieur Pierre BAYART, Monsieur Dany DUBOIS, Madame Henriette FIGANIAK, Monsieur Émile GAUDET, Madame Corinne VANQUELEF, Monsieur Arnaud BLOCH, Madame Rose-Marie CYBULSKI-LEGRU, Madame Sabine BRUNELLE, Madame Gaëtane CABARET, Madame Émeline DELPLANQUE, Monsieur Olivier MANNESSIER, Monsieur Benoît PENET.

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur a donné pouvoir écrit de voter en son nom Madame Karine BLOCH à Monsieur Arnaud BLOCH, Monsieur Didier DUBOIS à Monsieur Lionel COURTIN, Madame Lylou KOMINIARZ à Madame Gaëtane CABARET, Madame Sylvie HAREL à Madame Sylvie RIGOBERT, Madame Virginie ZIBRET à Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Gilles DHELIN à Monsieur Pierre BAYART, Monsieur Laurent DERNONCOURT à Monsieur Patrice SISTEK

Étaient absents excusés et non représentés :

Monsieur Romain LAVEDRINE

Étaient absents non représentés :

Madame Patricia POTIER

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Madame Sabine BRUNELLE, secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.

Séance du vendredi 26 septembre 2025 à 18h30 - Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 23 juin 2025

Intercommunalité

- 1- Rapport d'activités du SIVOM du Bruaysis 2024
- 2- Rapport de la politique ville de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)
- 3- Engagement de la commune de Divion dans la Convention Territoriale Globale

Finances / Marchés publics

- 4- Reprise du déficit du budget annexe "Logements communaux du Transvaal" sur le budget principal suite à sa clôture
- 5- Décision modificative du budget communal N°2
- 6- Opération de régularisation concernant l'affectation du résultat du budget annexe zone d'activités de La Clarence
- 7- Opération de régularisation concernant l'affectation du résultat du budget annexe zone d'activités Plouviez
- 8- Opérations préparatoires à la clôture du budget annexe – Zone d'Activités de la Clarence
- 9- Opérations préparatoires à la clôture du budget annexe – Zone d'Activités Paul Plouviez
- 10- Transfert garanties d'emprunts SIGH vers SIA HABITAT
- 11- Adhésion à la centrale d'achat intercommunale de la CABBALR
- 12- Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Ressources Humaines

- 13- Création d'emplois - Modification du tableau des effectifs
- 14- Création de postes et recrutement d'agents contractuels pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels pour l'année 2026
- 15- Recrutement de personnel en contrat PEC
- 16- Création de postes et recrutement d'agents contractuels pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels pour l'année 2025.
- 17- Adhésion à la convention de participation Santé proposée par le CDG62 au 1er janvier 2026

Développement urbain et durable

- 18- Changement de dénomination de la zone industrielle dite "Zone industrielle de la Clarence"
- 19- Vente d'un garage à Monsieur MALLET Kevin située rue Jules Guesde
- 20- Autorisation d'établissement d'une servitude de passage pour la pose de câbles souterrains au profit d'ENEDIS

Développement Économique

21- Ouvertures dominicales des commerces 2026

Vie associative

22- Subventions aux associations locales

Enfance – Jeunesse

23 - Salon Tiot Loupiot 2025

24- Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2025-2026

25- Recrutement service civique 2025-2026

Jeunesse

26- Dépôt d'un projet de financement soutenu par la CAF dans le cadre de l'aménagement extérieur de l'Es-pace jeune

Conseil Municipal
Séance du vendredi 26 septembre à 18h30
au sein de l'Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- Rapport d'activités du SIVOM du Bruaysis 2024
- 2- Rapport de la politique ville de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)
- 3- Engagement de la commune de Divion dans la Convention Territoriale Globale
- 4- Reprise du déficit du budget annexe "Logements communaux du Transvaal" sur le budget principal suite à sa clôture
- 5- Décision modificative du budget communal N°2
- 6- Opération de régularisation concernant l'affectation du résultat du budget annexe zone d'activités de La Clarence
- 7- Opération de régularisation concernant l'affectation du résultat du budget annexe zone d'activités Plouviez
- 8- Opérations préparatoires à la clôture du budget annexe – Zone d'Activités de la Clarence
- 9- Opérations préparatoires à la clôture du budget annexe – Zone d'Activités Paul Plouviez
- 11- Adhésion à la centrale d'achat intercommunale de la CABBALR
- 12- Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT
- 13- Création d'emplois - Modification du tableau des effectifs
- 14- Création de postes et recrutement d'agents contractuels pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels pour l'année 2026
- 15- Recrutement de personnel en contrat PEC
- 16- Création de postes et recrutement d'agents contractuels pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels pour l'année 2025.
- 17- Adhésion à la convention de participation Santé proposée par le CDG62 au 1er janvier 2026
- 18- Changement de dénomination de la zone industrielle dite "Zone industrielle de la Clarence"
- 19- Vente d'un garage à Monsieur MALLET Kévin située rue Jules Guesde
- 20- Autorisation d'établissement d'une servitude de passage pour la pose de câbles souterrains au profit d'ENEDIS
- 23 - Salon Tiot Loupiot 2025
- 24- Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2025-2026
- 25- Recrutement service civique 2025-2026
- 26- Dépôt d'un projet de financement soutenu par la CAF dans le cadre de l'aménagement extérieur de l'Espace jeune

Les délibérations adoptées à 26 voix pour et 1 abstention est la suivante :

Pour le groupe « Changeons Divion » (Monsieur Benoît PENET) :

- 10- Transfert garanties d'emprunts SIGH vers SIA HABITAT

Les délibérations adoptées à 26 voix pour et 1 contre est la suivante

Pour le groupe « Divion Naturellement » (Monsieur Olivier MANNESSIER)

- 21- Ouvertures dominicales des commerces 2026

22-Subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal par 26 voix « pour », Monsieur Emile GAUDET du groupe « Divion ensemble plus loin » n'ont pas pris part au vote en raison de leurs qualités de membre du bureau de cette association :

- autorise le versement de la subvention mentionnée au « Comité des fêtes du Transvaal ».

Le Conseil Municipal par 26 voix « pour », Monsieur Pierre BAYART du groupe « Divion ensemble plus loin » n'a pas pris part au vote en raison de sa qualité de membre du bureau de cette association :
- autorise le versement de la subvention mentionnée au « Don du Sang ».

Le Conseil Municipal par 26 voix « pour », Monsieur René FLINOIS du groupe « Divion ensemble plus loin » n'a pas pris part au vote en raison de sa qualité de membre du bureau de ces associations :
- autorise le versement des subventions mentionnées au « Secours Populaire Français » et la « Clef des Chants ».

Le Conseil Municipal par 26 voix « pour », Madame Corinne VANQUELEF du groupe « Divion ensemble plus loin » n'a pas pris part au vote en raison de sa qualité de membre du bureau de cette association
- autorise le versement de la subvention mentionnée à « Divion Proprement »

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- autorise le versement des subventions mentionnées, aux autres associations

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2025-037 à 2025-058 sont jointes en annexe.

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement